CONFÉDÉRATION SYNDICALE INTERNATIONALE

CONSEIL GÉNÉRAL

Bruxelles, du 2 au 4 février 2011

RÉSOLUTION SUR L'ÉGYPTE

Le peuple s'est soulevé massivement dans toute l'Égypte pour réclamer un changement, la démocratie, la justice et des droits fondamentaux et insister pour que soit mis fin au régime discrédité de Mubarak. Des décennies de répression, de pauvreté, d'emprisonnement d'opposants politiques et de violation des droits humains, notamment, moyennant l'imposition d'organisations contrôlées par l'État, la liberté syndicale et le droit de négociation collective, ont entravé les progrès sociaux et économiques et ont privé le peuple de justice sociale.

La CSI exprime son plein soutien et sa solidarité au peuple égyptien dans sa quête du respect des libertés et droits fondamentaux et adresse ses plus sincères condoléances aux nombreuses victimes qu'a causées la violente répression par le régime de Mubarak des actions de protestation légitimes menées dans tout le pays. Elle rend hommage à tous ceux qui ont défendu la démocratie et insiste pour que les valeurs humaines prévalent sur les intérêts géopolitiques et économiques.

Aussi bien en Tunisie que dans d'autres pays, la montée du chômage, en particulier parmi les jeunes, s'est conjuguée à un ressentiment face au manque de liberté politique, catalysant la mobilisation populaire contre le régime. La CSI salue le mouvement syndical indépendant, qui a été au premier plan de la mobilisation, et reconnaît le rôle primordial que les syndicats indépendants doivent jouer pour engager l'Égypte sur la voie d'une réelle démocratie et pour garantir la justice sociale et économique au peuple égyptien.

Le Conseil général:

CHARGE	la secrétaire générale de continuer de suivre de près la situation en Égypte et de contribuer au développement du mouvement syndical indépendant dans ce pays;
DEMANDE	à toutes les organisations affiliées d'appeler leur gouvernement à exercer une pression internationale maximale pour garantir une transition démocratique en Égypte, notamment le plein respect de la liberté syndicale, du droit de négociation collective et des autres normes fondamentales du travail; et,
EXHORTE EN OUTRE	toutes les organisations affiliées et organisations solidaires à contribuer, par tous les moyens possibles, au développement de véritables syndicats indépendants en Égypte et à soutenir leurs actions pour promouvoir la démocratie, la justice sociale, l'égalité et le travail décent;
INSISTE	pour que ceux qui se sont chargés d'ordonner des agressions physiques ou qui ont cherché, d'une façon ou d'une autre, à recourir à la force pour empêcher la population d'exercer son droit à la liberté d'expression ou de manifester doivent être traduits en justice et ne peuvent rester impunis.